

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

Document associé : Politique n° 16

[Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable](#)

Responsables désignés par le Collège : un cadre de la direction des services administratifs et un cadre de la direction des affaires étudiantes et des communications

Composition :

- 1 cadre
- 2 membres du SEECD (personnel enseignant)
- 1 membre du SPPCD (personnel professionnel)
- 1 membre du Syndicat des employées et employé de soutien
- 1 membre de l'association étudiante
- Autre organisme au besoin

Fréquence des réunions : au besoin